ANNEXE 6 :

OBJECTIFS DE LA CHARTE DE TERRITOIRE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Objectif territorial stratégique	Indicateurs	Indicateurs	Etat initial	Objectif 2012	Objectif 2013	Objectif 2014	Objectif 2015	Source des données
Réduction des flux d'azote aux exutoires de 200 tonnes en 2015	- résultat : flux d'azote mesurés aux exutoires	- Réduction du flux d'azote à l'exutoire (uN)	0 (par rapport à l'objectif)	-	-	-	200	données qualité eau, porteur de projet

Objectifs opérationnels		Indicateurs	Etat initial	Objectif 2012	Objectif 2013	Objectif 2014	Objectif 2015	Source des données
1 - Volet agricole : réduction des fuites d'azote de 140 tonnes de N en 2015		**- INDICATEURS DE RESULTAT DU VOLET 1 :**						
		- Evolution de la pression azotée sur le territoire :						
		o Pression Norganique/ha SAU	pression Norg/ha de SAU	106 kg				-
		o Pression Nminéral/ha SAU	pression Nmin/ha de SAU	61 kg				-
		o Pression Ndigestat/ha SAU	pression Ndigestat/ha de SAU	0 kg				-
		o Pression Ntotal/ha SAU : -8 kgN/ha, soit une pression à 160 kg/ha en 2015	pression Ntotal/ha de SAU	168 kg				160 kg/ha*
			**calcul objectif : impact de - 140 T de Ntot apportés sur une SAU de 17 784 ha = 7,9 uN/ha*					
		- En lien avec les axes 1 et 2 (95 tonnes de N - 7000 ha)						
		o Nbre d'unités d'azote organique et minéral gagné par les engagements des porteurs de projets méthanisation : 10 T (base 800 ha)	Nbre d'unités d'azote organique et minéral gagné par des engagements des porteurs de projet méthanisation (en s'appuyant sur des indicateurs d'améliorations de pratiques (adaptation itinéraires, écart au conseil, ...)	0 (par rapport à l'objectif)				10 tonnes	CA29 convention-cadre
		o Nombre d'unités d'azote gagné par la mutualisation des plans d'épandage : 30 T (base 2700 ha)	Nombre d'unités d'azote minéral substituées par de l'azote organique issu de la mutualisation des plans d'épandage	0 (par rapport à l'objectif)				30 tonnes	CA29
		o Nombre d'unités d'azote gagné par les changements de pratiques et les évolutions/conversions de système : 55 T (évolution 2500 + 1000 ha) (hors axe 3)	Nombre d'unités d'azote gagné les changements de pratiques et les évolutions/conversions de système, dont la réduction de cheptel (2 indicateurs)	0 (par rapport à l'objectif)				55 tonnes	CA29 convention-cadre
		- En lien avec l'axe 3 (45 tonnes de N)						
		o Nombre d'unités d'azote organique traitées par méthanisation et exportées en dehors du périmètre : 30 T	Nbre UNorganique traitées par méthanisation et exportées en dehors du périmètre	0 (par rapport à l'objectif)				30 tonnes	CA29
		o Nombre d'unités d'azote organique traitées en plus par des stations de traitement existantes ou de nouvelles stations : 15 T	Nombre d'unités d'azote organique traitées en plus par des stations de traitement existantes ou de nouvelles stations	0 (par rapport à l'objectif)				15 tonnes	CA29
Dont :		**- INDICATEURS DE REALISATION ET DE MOYENS :**						
Axe 1 - Mettre en œuvre des pratiques adaptées au sol pour mieux répartir la pression azotée et limiter les risques de lessivage, grâce à des rotations culturales à faibles risques de fuites, des couverts hivernaux plus efficaces et des conduites de pâturage optimisées	95 tonnes de N	Adhésion massive des agriculteurs au diagnostic-projet : 66% des expl. et SAU au 30 avril 2013, 90% en 30 avril 2014 (phase 3 en œuvre)	Nbre d'agriculteurs ayant réalisé un diagnostic-projet	0	-	66%	90%	-	CA29 convention-cadre
			Nbre d'ha de SAU ayant fait l'objet d'un diagnostic-projet	0	-	66%	90%	-	CA29 convention-cadre
		Engagement nouveau de surfaces dans de "bonnes pratiques agricoles*2", avec une réduction moyenne des fuites de 20kgN/ha sur un minimum de 2500 hectares en 2015 (14 % SAU), selon la grille de l'annexe 5	Nbre d'ha de SAU engagée dans de "bonnes pratiques agricoles" limitant les fuites d'azote depuis le diagnostic-projet	0	-	-	-	2500 ha minimum	CA29 convention-cadre
		Nombre d'hectares de SAU complémentaires engagées dans des pratiques agricoles à moindre fuites d'azote (via pétitionnaires méthanisation) et valorisation de l'azote des digestats sur des surfaces d'épandage supplémentaires : 800 ha	Nombre d'hectares de surfaces non épandables sur lesquelles du digestat est épandu	0				800 ha	CA29
			Nombre d'hectares de SAU complémentaires engagées dans des pratiques agricoles à moindre fuites d'azote (via pétitionnaires méthanisation)	0					CA29 convention-cadre
		Nombre d'hectares de SAU mutualisés : 2700 ha, dont 800 ha en SAMO supplémentaires, avec diminution du recours au minéral	Nombre d'hectares de SAU mutualisés	0				2700 ha	CA29
			Evolution du nombre d'hectares de SAMO	-				+ 800 ha	CA29
		Réalisation de bilans apparents chez 100% des éleveurs bovins spécialisés qui ont plus de 50% de la SAU sur le périmètre du PAV en 2015	% d'exploitations bovines ayant plus de 50 % de sa SAU sur le BVAV, ayant réalisé un bilan apparent	0	-	-	-	100%	CA29 convention-cadre
		- INDICATEURS DE SUIVI :						
		Valorisation du RAL (RSH, sols, effluents, pesée d'épandeur...) : 100% des agriculteurs qui réalisent au moins une analyse par campagne culturale en 2015	% d'agriculteurs ayant réalisé au moins une analyse sur la campagne culturale	à définir suite aux diagnostics-projets				100%	CA29 convention-cadre
		Augmentation significative de la part des surfaces en mélange de cultures ou en mélange prairial comportant des légumineuses dans la SAU, pour réduire l'utilisation de Nminéral	Part des surfaces en mélange de cultures ou en mélange prairial comportant des légumineuses dans la SAU (%)	à définir suite aux diagnostics-projets				augmentation significative pour réduire l'utilisation de Nminéral	CA29 convention-cadre
		100 % de la SAU en couverts sont des couverts de bonne efficacité (à définir avec CA29 pour les critères : durée, date semis précoce, type, ...)	% de la SAU en couvert de bonne efficacité	à définir suite à la réalisation des diagnostics-projets				100%	CA29 convention-cadre
		Diminution de la balance globale azotée (BGA) : à l'échelle du territoire, ainsi que dans le cadre du suivi de l'accompagnement individuel	Evolution de la BGA à l'échelle du territoire	cf diagnostic initial 2011				à définir	DDTM29, déclaration de flux
			% d'exploitations dont la BGA a diminué (classes à établir)	à définir				à définir	CA29 convention-cadre
		SAMO / SPE : viser 72 % en 2015	Evolution de la SAMO/SPE %	56 Port Rhu, 61 Ris, 69 Porzay = 67 % SAMO/SPE (54 % sur SAU)				72%	CA29 convention-cadre
		Equilibre de la fertilisation : évolution de l'écart au conseil	% d'écart au conseil < 25 uN/ha sur maïs	Port Rhu : 78 %, Ris : 77 %, PZ : 57 %, moy = 71 %	-	-	-	100%	CA29 convention-cadre
		↳ 100 % d'écart au conseil < 25 uN/ha sur toutes les cultures en 2015	% d'écart au conseil < 25 uN/ha sur céréales	Port Rhu : 93 %, Ris : 57 %, PZ : 97 %, moy = 82 %	-	-	-	100%	CA29 convention-cadre
			% d'écart au conseil < 25 uN/ha sur prairies	Port Rhu : 92 %, Ris : 93 %, PZ : 86 %, moy = 90 %	-	-	-	100%	CA29 convention-cadre
		Diminution de la pression azotée minérale par hectare de SAU	Pression Nmin / ha SAU	61 kg/ha SAU				-	CA29 convention-cadre
		Part de la SAU où de "bonnes pratiques agricoles" limitant les fuites d'azote sont déjà en place avant le diagnostic-projet	Part de la SAU où de "bonnes pratiques agricoles" limitant les fuites d'azote sont déjà en place avant le diagnostic-projet	à définir suite aux diagnostics-projets				maintien de cette valeur	CA29 convention-cadre
		Part de la SAU où de "bonnes pratiques agricoles" limitant les fuites d'azote sont mises en place suite au diagnostic-projet	Nbre d'ha de SAU engagée dans de "bonnes pratiques agricoles" limitant les fuites d'azote suite au diagnostic-projet (selon grille d'amélioration, annexe 5)	0				2500 ha en changement de pratiques + 1000 ha en évolutions/conversion de systèmes	CA29 convention-cadre
		Part de la SAU en rotations à risques (selon grille annexe 5)	Part de la SAU en rotations à risques (%)	à définir suite aux diagnostics-projets				Réduction significative	CA29 convention-cadre
		Diminution de la part des reliquats RPA en catégorie D : objectif à caler en fonction des résultats de la campagne 2011 (cf DDTM29 et CA29)	Diminution des RPA en catégorie D	à définir campagne 2011				à définir	DDTM29
Axe 2- Mettre en œuvre des évolutions et/ou des conversions de systèmes		**- INDICATEURS DE REALISATION ET DE MOYENS :**						
		900 hectares sur 17 784 ha de SAU (5% de la SAU) en production biologique en 2015	Nbre d'ha de SAU convertie ou en cours de conversion AB depuis le 30/06/2012	300 ha	-	-	-	900 ha	FRAB, GAB, CA29 convention-cadre
		- INDICATEURS DE SUIVI :						
		Augmentation de la surface en herbe sur la SFP : viser 65 % au minimum en 2015, soit plus de 400 ha supplémentaires en herbe	Part de l'herbe dans la SFP (%)	61%				65%	CA29, convention-cadre
Dont :								
Axe 3- Réduire la pression azotée grâce à une exportation des digestats de méthanisation et aux traitements complémentaires	45 tonnes N	**- INDICATEURS DE REALISATION ET DE MOYENS :**						
		- 10 études de faisabilité pour la méthanisation des effluents d'élevage réalisées	Nombre d'études de faisabilité pour la méthanisation réalisées	0				10	CA29
		- 5 unités de méthanisation entre 150 et 200 kW, dont les projets sont à déposer auprès de l'ADEME pour fin février 2013 et devront respecter le calendrier prévisionnel garantissant l'achèvement de la construction des unités fin 2015.	Nombre d'unités de méthanisation dont les projets auront été déposés auprès de l'ademe pour fin février 2013	0				5 unités entre 150 et 200 kW	CA29
		- INDICATEURS DE SUIVI :						
		- évolution de la pression azotée issue du digestat épandu par hectare de SAU	Pression Ndigestat/ha de SAU	0					CA29
			Nbre UNminéral susbtitué par de l'azote du digestat des méthaniseurs	0					CA29
			Nombre d'unités d'azote minéral substitué par de l'azote du digestat, épandu sur des surfaces d'épandage supplémentaires (obtenues par dérogation)	0					CA29
		- quantités d'azote éliminées nettes, par traitement, exportation, transfert, cessation d'activité	quantités d'azote éliminées nettes, par traitement, exportation, transfert, cessation d'activité	0					CA29/DDTM29

**d'autres indicateurs de moyens et de suivi sont indiqués dans les fiches actions, et listés dans le dernier document de cette annexe*

**2 L'annexe 5 de la convention-cadre présente une grille d'amélioration des pratiques agricoles pour favoriser la réduction et la suppression des fuites d'azote vers le milieu naturel. Le choix des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du projet individuel d'exploitation sera établi en pertinence avec cette grille, qui permettra de chiffrer le gain de N. Le document de synthèse du diagnostic-projet listera les choix d'évolution de pratiques et/ou de système de l'exploitant agricole, les surfaces engagées et le gain de N attendu. La validation du contrat d'engagement individuel dépendra du niveau d'engagement individuel proposé pour concourir aux objectifs collectifs ci-indiqués.*